# Grand Prix Cycliste de Méjannes les Alès Souvenir Eugène Sarroca

## Règlement de l'épreuve

### **Inscriptions:**

Les inscriptions sont ouvertes aux coureurs de catégorie 1, 2, 3, 4, 5, féminines et juniors dont les clubs sont affiliés à la FSGT. Les inscriptions se feront le jour de l'épreuve dès 13h00 et s'élèveront à 8.00 € pour les licenciés FSGT. Les participants des autres fédérations, FFC (sous conditions\*) et UFOLEP, seront admis. Pour ce faire, ils devront souscrire une assurance individuelle accident lors de leur inscription et s'acquitter de l'engagement soit 13.00 € (inscription assurance individuelle accident).

Dans tous les cas, la présentation de la licence 2020 (ou en cours de validité) sera impérative.

### L'épreuve :

Le premier groupe (cat. 1, 2 et 3) partira de Méjannes les Alès dès 14h00 pour 3 tours de circuit soit 76.8 km.

Le second groupe (cat. 4, 5 féminines et et juniors) prendra le départ à Méjannes les Alès à 14h10 pour 3 tours de circuit soit 76.8 km.

La circulation n'étant pas neutralisée, les participants devront tout au long de l'épreuve, **respecter le code de la route**. Lors du franchissement des différentes intersections, des signaleurs neutraliseront momentanément la circulation pour permettre le passage des coureurs en toute sécurité.

Les organisateurs en concertation avec les commissaires de course, pourront à tout moment, sanctionner les participants qui ne respecteraient pas les consignes de sécurité. On entend par consigne de sécurité, toutes les incivilités possibles au code de la route (tourner les ronds points à l'envers, rouler au-delà de l'axe médian de la route....) Dans le présent cas, le coureur sera immédiatement déclassé, la commission cycliste des activités vélo du Gard se réservant le droit d'appliquer, suivant la gravité des faits constatés, des sanctions plus lourdes.

Les participants ne devront en aucun cas jeter leurs déchets sur la voie publique, y compris au cours de l'épreuve.

L'épreuve sera couverte par un médecin et une ambulance pour permettre une prise en charge optimale des éventuels blessés, en attendant l'intervention des sapeurs pompiers si besoin est.

### Remise des récompenses :

La remise des récompenses s'effectuera sur la base du classement établi par les commissaires de course. Les deux premiers de chaque catégorie seront récompensés.

#### **Assurances:**

Le club organisateur est assuré en responsabilité civile pour couvrir tous les éventuels dommages liés à l'organisation, susceptibles de survenir durant l'épreuve. Cependant, en cas de chute, non liée à l'organisation, les participants ne disposent d'aucune couverture assurance pour les dommages subis par eux mêmes, à l'exception des licenciés FSGT, sous réserve qu'ils aient souscrit une assurance individuelle accident lors de leur demande de licence 2020.

Par conséquent, les organisateurs ont souscrits une assurance individuelle accident spécifique à cette épreuve, pour couvrir les participants (FSGT ou autre fédération). La souscription de l'assurance individuelle accident s'effectuera lors du retrait des dossards et l'inscription s'élèvera à 13.00 € (inscription + assurance individuelle accident).

(\*) Les coureurs licenciés FFC qui évoluaient en nationale ou 1<sup>ère</sup> catégorie les deux saisons précédentes (2018 ou 2019), ou en élite les 6 dernières saisons (2014 à 2019), ne seront pas admis.

Seuls les coureurs FFC évoluant en 2ème catégorie totalisant moins de 200 points en fin de saison 2019 ou catégories inférieures seront admis.